

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

**M.7576 - JACQUET METAL SERVICE / SCHMOLZ BICKENBACH STEEL
DISTRIBUTION BUSINESS**

SECTION 1.2

Description de la concentration

- (1) Par un accord en date du 29 mars 2015, la société Jacquet Metal Service acquiert, par l'intermédiaire de ses filiales IMS Darwin Holding GmbH et IMS Group Holding S.A.S, le contrôle directement ou indirectement de six filiales de la société S+B AG. Ces filiales sont actives sur le marché de la distribution de l'acier par des stockistes.